



CERTIFICAT DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

LE CERTIFICAT DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE (MS) - 1 an...

... s'obtient à la suite du certificat d'école de culture générale (CECG) du domaine professionnel correspondant.

À travers un cursus professionnel personnalisé, la MS permet aux élèves d'accéder aux Hautes Écoles Spécialisées (HES), à la Haute École Pédagogique (HEP) ou aux autres écoles du domaine tertiaire exigeant un titre de fin de secondaire 2.

... propose trois domaines professionnels avec les spécificités suivantes :

- **Santé (MSSA)**
 - 6 semaines de stages pratiques spécifiques ou non. Elles peuvent être fractionnées au maximum en 2 stages (à organiser par l'élève).
 - 14 semaines de cours théoriques et pratiques, donnés à la HE-Arc.
 - 8 semaines consécutives de stages pratiques spécifiques au domaine socio-sanitaire. Les stages sont organisés et gérés par la Haute École Arc, sur mandat du Lycée Jean-Piaget.
- **Travail social (MSTS)**
 - 20 semaines au minimum de stages pratiques spécifiques ou non, à accomplir selon un calendrier défini, dont 12 au minimum avant l'admission définitive en MSTS (à organiser par l'élève).
 - 20 semaines effectives de stages pratiques spécifiques à plein temps dans une même institution du domaine social (à organiser par l'élève).
- **Pédagogie (MSPE)**
 - Un stage professionnel et linguistique à Saint-Gall (2 semaines au minimum) et un stage linguistique dans une région germanophone (4 semaines minimum) sont requis, après l'obtention du CECG, pour une admission en MSPE.
 - 30 semaines de cours académiques (allemand, anglais, biologie, chimie, français, géographie, histoire, mathématiques et physique). Chacune de ces disciplines est soumise à un examen final.
 - Les élèves sont tenus de posséder un équipement numérique.

Les options arts & design et musique font également l'objet d'une maturité spécialisée, dispensée par l'école de culture générale de Delémont.

CHANGEMENT D'ORIENTATION

Une Passerelle de la maturité spécialisée à l'Université, aux Écoles Polytechniques Fédérales et aux Hautes Écoles Pédagogiques suisses est réalisable après l'obtention de la MS. Les cours préparatoires, ainsi que l'examen sont organisés au Lycée Jean-Piaget.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

- **Taxe forfaitaire annuelle**

Les élèves des lycées neuchâtelais sont soumis·es à une taxe forfaitaire annuelle fixée actuellement à CHF 250.– (CHF 50.– pour les élèves de la classe MSPE).

- **Matériel ou ouvrages d'enseignement**

Les enseignant·e·s des différentes disciplines peuvent faire acheter aux élèves des ouvrages obligatoires pour la formation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Conditions d'admission**

- **Santé**

- ▶ être titulaire d'un CECG santé et avoir payé la taxe forfaitaire.

- **Travail social**

- ▶ être titulaire d'un CECG travail social et avoir payé la taxe forfaitaire,
- ▶ avoir effectué au moins 12 semaines de stages spécifiques ou non, dont 6 semaines consécutives dans un même lieu après l'obtention du CECG (les stages effectués durant la formation de CECG peuvent être comptabilisés),
- ▶ avoir rédigé un rapport sur les 6 semaines de stage consécutives,
- ▶ avoir signé un contrat pour les 20 semaines de stages spécifiques avec une institution du domaine travail social agréée.

- **Pédagogie**

- ▶ être titulaire d'un CECG pédagogie,
- ▶ avoir effectué un stage professionnel et linguistique à Saint-Gall (2 semaines au minimum) et un stage linguistique dans une région germanophone (2 à 6 semaines) après l'obtention du CECG.

- **Grilles horaires**

Elles sont disponibles sur le site www.lyceejeanpiaget.ch.



Pour de plus amples renseignements ou obtenir un rendez-vous, merci de contacter le Lycée par téléphone au numéro 032 717 51 00 ou par courriel à l'adresse secretariat.ljp@rpn.ch.

UNE CHANCE APPRENDRE...



Quai Léopold-Robert 10
Case postale 1
2002 Neuchâtel
Tél. +41 717 51 00
www.lyceejeanpiaget.ch
secretariat.ljp@rpn.ch